

### AR Prefecture

016-200050094-20220309-DEL2022090304-DE Reçu le 16/03/2022 Publié le 16/03/2022

# COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS SÉANCE DU 9 MARS 2022

Séance n°2 du 09 mars 2022

Délibération n°DEL2022090304

Objet: Subvention fonctionnement

40 délégués

Quorum: 21 délégués

Nombre de présents : 26 Nombre d'excusés : 4 Nombre d'absents : 10 Le 9 mars 2022 à 18 heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle des fêtes de Tourriers le 3 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD

## COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

<u>Etaient présents</u>: CROIZARD Christian — DANÈDE Laurent — BONNET Franck — Mme BERNARD Anne-Marie - M. COMBAUD Renaud - FOURÉ Brigitte — MANDIN Frédérique — VIDAL Laurent — BEAU Jacques — RAINETEAU Jean — TESSIER Jean-Luc - ZULIAN Jean-Louis — PANTIER Jean-Marie — TEILLET Anne — ROCHE Nadine — BAUDRILLART Agnès.

<u>Etaient excusés</u>: LAMAZIERE Véronique – BERNARD Marie-Dominique.

Etaient absents: GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - GUYON Jean-Guy.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

<u>Etaient présents</u>: MATHIEU Xavier – GEOFFROY Fabrice – MOREAU Carole – THOMAS Jean-Claude – THOMAS Hubert – CREMOUX Christine – GUILLONNEAU Séverine – AURICOSTE-TONKA Isabelle – SEGUINAR Clauddy – POINSET Cyril.

Etaient excusés: STYNS Guy - FORT Jean-Paul.

<u>Etaient absents</u>: JOURDAN Pascal Olivier — BASTIER Thierry — DUPUIS José — POUX Pierre — ASHBOLT Louisa — JOBIT Jean-François — BELLANGER Catherine - VIEYRES-TEILLET Huguette.

#### **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022:**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles <u>L. 1617-</u>
  3 et D. 1617-19;

Le Président propose, dans le cadre du vote du budget 2022, le versement d'une subvention de fonctionnement dont la liste des bénéficiaires est la suivante :

ORGANISMES	NATURE DE LA SUBVENTION	MONTANT
Office de Tourisme	Cotisation 2022	247 259,82
S/TOTAL		247 259,82
ATD 16	Adhésion 2022	4 215,00
S/TOTAL		4 215,00
TOTAL SUBVENTION		251 474,82

## AR Prefecture

016-200050094-20220309-DEL2022090304-DE Reçu le 16/03/2022 Publié le 16/03/2022

Après avoir entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE la liste proposée par le Président,
- S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022, soient :
  - √ 247 259,82 € à l'article 65738
  - √ 4 215,00 € à l'article 657358

Certifié exécutoire la présente délibération Le Président,

Laurent DANÈDE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.